

Avis adopté

Séance plénière du 9 mai 2023

Fin de vie : *faire évoluer la loi ?*

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Penser son rapport à la mort est troublant... à la mort d'autrui... à la mort de nos proches... à sa propre mort...

Mais bien que troublant, nous devons l'accepter et le pacifier... A l'issue d'exposés passionnants, de débats stimulants et d'écoute active, nous en sommes arrivés à la seule conclusion qui s'impose. Oui nous devons faire évoluer la loi pour aboutir à une aide active à mourir. La loi doit libérer... mais sans prendre à autrui... La loi doit garantir la liberté de chacun de pouvoir choisir sa fin de vie sans empiéter sur la liberté de conscience de l'entourage de la personne qui fait ce choix. Notre groupe souhaite mettre un accent sur le statut des aidants et des soignants pendant et après cette situation de vie... Pour tous les invisibles de la fin de vie de nos proches...

Notre démocratie offre les interstices dans lesquels la liberté s'exprime. C'est l'honneur du CESE d'identifier ces espaces de conscience éclairée.

Il ne s'agit pas de savoir ce qui arrive ou pas après la vie. Je laisse ce sujet à d'autres. Notre mission au CESE est et sera toujours de préserver la vie dans le respect et la dignité. Alors si la fin de vie, éclairée et concertée, s'impose, nous devons donc respecter ce choix et l'accompagner.

Merci à Albert et Dominique d'avoir mené les débats avec autant de bienveillance et d'humanisme.

Notre groupe votera cet avis.